



Agence Départementale de l'Habitat et du Logement

UN SERVICE
PUBLIC
DÉPARTEMENTAL



Cofinancé par
l'Union européenne



Editos

Se loger bien, se loger mieux, sont des préoccupations majeures de la plupart de nos concitoyens. Pour certains, en raison de leur situation personnelle, familiale ou sociale, cette question va bien au-delà du confort et revêt même une importance vitale. À côté de la santé et de l'autonomie, il existe peu d'enjeux aussi cruciaux que le logement pour vivre dignement.

Depuis longtemps, le Conseil départemental du Gard, en tant que chef de file des solidarités, a multiplié les efforts pour favoriser l'accès à un logement de qualité pour tous. Il soutient les bailleurs sociaux et les associations partenaires, participe à la lutte contre l'habitat indigne, collabore avec les services de l'État dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, aide les locataires à se prémunir contre les inondations et les factures énergétiques excessives, facilite l'adaptation des logements aux besoins de leurs occupants, etc. Le Conseil départemental agit depuis de longue date dans ces domaines.

Cependant, bien que reconnue par les acteurs spécialistes du secteur, son action manquait de lisibilité et de visibilité. Dans le cadre de son projet de mandature, renforcé par l'élaboration du schéma unique des solidarités, **la majorité départementale a donc décidé de créer une Agence Départementale de l'Habitat et du Logement (ADHL).**

Cette agence regroupera, avec de nouveaux moyens et une ambition renouvelée, l'ensemble des actions du Conseil départemental dans ces domaines. Établissement public créé le 1^{er} janvier 2023 par le Conseil départemental, l'ADHL sera l'outil permettant de développer une offre de logements adaptés à tous les publics et sur tous les territoires, d'accompagner socialement les occupants en difficulté au plus près de leurs besoins et de lutter contre la précarité énergétique. Pour cela, l'ADHL devra travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs clés de ce secteur.

J'ai pleinement confiance en Christian Bastid, Vice-Président en charge de l'Habitat, du Logement et du renouvellement urbain, élu président de l'ADHL, ainsi qu'en son Conseil d'administration, son Comité des partenaires et bien sûr en tous les employés qui contribuent quotidiennement au fonctionnement de cette agence. Je suis convaincue qu'ils mèneront à bien cette mission si importante pour les habitantes et les habitants du Gard.



**Françoise
Laurent-Perrigot**
**Présidente
du Conseil
départemental
du Gard**



L'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a été créée le 1^{er} janvier 2023 à l'initiative du Conseil départemental afin de mettre en oeuvre les objectifs du Schéma des Solidarités Sociales.

Habiter dignement un logement a toujours été un enjeu majeur pour nos concitoyens et le demeure encore plus avec la récente crise énergétique et l'urgence climatique. L'action publique doit jouer un rôle essentiel dans la capacité à maintenir les plus fragiles dans des conditions de vie décentes et éviter d'en faire basculer d'autres dans la grande précarité.

Cette Agence Départementale de l'Habitat et du Logement dispose de tous les outils nécessaires pour accompagner les plus en difficulté dans leur volonté d'accès et de maintien dans un logement ou d'amélioration de leur habitat. **Aides financières pour la rénovation, accompagnement social spécifique pour permettre à chacun de trouver une solution adaptée à sa situation et susciter une nouvelle offre en lien avec les besoins identifiés** seront ses priorités d'action. Elle tend à répondre aux besoins qui ont émergé dans ce domaine au travers du Schéma des Solidarités Sociales porté par le Conseil départemental. Pour renforcer sa dynamique le comité des partenaires, véritable instance de gouvernance de l'agence, a pour objectif de trouver à la fois les synergies des actions et d'engager une réflexion sur la politique départementale de l'habitat et du logement.

En créant cette agence, nous élus de l'assemblée départementale voulons donner des moyens supplémentaires pour une plus grande fluidité et efficacité entre métiers de l'habitat et du logement, au service des gardoises et gardois.

J'en profite enfin pour souhaiter bonne route à la nouvelle équipe qui va autour de la Directrice Magali MONTICELLI œuvrer au sein de cette agence.



Christian Bastid
Président du Conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement
Vice-Président du Conseil départemental du Gard délégué à l'Habitat, au Logement et à la Rénovation Urbaine



L'ADHL
un service
public
départemental

“L'ADHL est ce lieu de rencontre permanent entre les réalités de terrain par le biais des interventions sociales et la mise en œuvre des compétences départementales. Nourrie de la diversité des parcours et des expériences d'une quarantaine de professionnels, l'ADHL aura cette capacité à adapter efficacement l'action publique aux nouveaux besoins”.

Magali Monticelli
Directrice de l'ADHL

Ses missions

- **Mettre en œuvre un accompagnement social** lié au logement pour les plus en difficulté y compris dans le cadre de la prévention des expulsions.
- **Informier et instruire des aides financières** du Conseil départemental (Aide à la création de logements sociaux, Programme de Rénovation Urbaine, Habiter Mieux, ALABRI) pour accéder ou se maintenir dans un logement et améliorer ce dernier.
- **Piloter et instruire** des demandes de Fonds Solidarité Logement.
- **Animer et mettre en oeuvre la stratégie départementale en matière de développement de l'offre de logements**, le soutien et l'accompagnement des porteurs de projets en vue de la construction, de l'adaptation ou de la rénovation de logements.
- **Rapprocher les offres et les demandes** notamment en matière d'adaptation des logements liés au handicap ou à la perte d'autonomie.
- **Réaliser sur prescription des diagnostics énergétiques** pour les publics défavorisés.

L'ADHL C'est pour qui ?

Elle s'adresse aux gardoises et aux gardois, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc social et du parc privé.

Et spécifiquement les plus en difficultés.

L'ADHL s'appuie sur un réseau de partenaires composé des bailleurs sociaux, des institutionnels et d'associations du secteur du logement pour mieux coordonner son intervention.



L'intervention de l'ADHL se réalise sur prescription d'un intervenant social du Conseil départemental du Gard ou d'un professionnel du secteur médico-social dans le cadre d'un accompagnement.

Il convient de se rapprocher du service social de secteur.

Plus d'infos sur www.gard.fr





L'ADHL agit contre le mal logement

Avec de nombreux partenaires, elle anime plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat **pour permettre aux plus fragiles de se loger dignement.**



Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)

Pour les locataires et les propriétaires occupants aux revenus très modestes, avec le **SLIME**, bénéficiez gratuitement d'un diagnostic à domicile pour améliorer votre confort, réduire vos dépenses, trouver des solutions adaptées par des dispositifs existants et par des éco-gestes. **Le SLIME+ permet un accompagnement et un soutien aux démarches des ménages les plus précarisés et isolés.**

Contact et éligibilité :

Sur les territoires Nord du département :

l'association La Clède

tél. : 04 66 86 52 67

laclède@laclède.fr

Sur les communes de La Grand'Combe,

Cendras et Les-Salles-du-Gardon :

l'association le SEP

tél. : 04 66 54 82 56

eco@sep-asso.fr

Sur le reste du département :

l'Agence Départementale de l'Habitat
et du Logement - ADHL

tél. : 04 66 27 70 00

slime@adhlgard.fr

Habiter Mieux

Vous êtes propriétaires occupant d'un logement (hors territoire des communautés d'agglomération de Nîmes Métropole et d'Alès Agglomération) **de plus de 15 ans avec des revenus modestes ou très modestes** (plafonds de ressources de l'ANAH). En 2 clics ou un coup de fil, un conseiller vous accompagne gratuitement dans votre projet de rénovation énergétique et dans l'adaptation de votre logement.

Vous pouvez bénéficier d'un financement entre 35 et 60% des travaux HT avec les aides de l'ANAH et du Conseil départemental.

Tester votre éligibilité sur
monprojet.anah.gouv.fr

Contact :

instruction de la demande :
Agence Départementale de l'Habitat
et du Logement - Service habitat
tél. : 04 66 27 70 00
habitat@adhlgard.fr

suivi des travaux :
Soliha Méditerranée
habitermieux@solihamediterranee.fr
tél. : 04 66 21 92 70

Le traitement des situations d'incurie

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services sociaux du Conseil départemental, les mandataires judiciaires, la Ville de Nîmes et les communes gardoises, l'ADHL anime avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) un groupe de travail sur les situations d'incurie. Lieu d'échange et de partage d'expériences, il aborde toute situation signalée.

Cette instance peut mandater l'ADHL afin d'assurer un accompagnement médico-social en lien avec la Croix Rouge Française.

Contact :

Agence Départementale de l'Habitat
habitat.incurie@adhlgard.fr
tél. : 04 66 27 70 00

Loc'Adapt 30 et séniors

Une plateforme professionnelle facilite l'accès au logement adapté pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, en rapprochant en temps réel l'offre et la demande. Elle aide également à l'adaptation des logements du parc social.

Contact :

locadapt@adhlgard.fr
tél. : 04 66 27 70 00



ALABRI

Porté par une collectivité ou un établissement public territorial de bassin, ce dispositif d'accompagnement gratuit a pour objectif la réduction de la vulnérabilité de l'habitat face aux inondations. Il met à disposition des particuliers une équipe de professionnels chargée d'évaluer le degré de vulnérabilité des logements. Il propose un diagnostic gratuit et permet de mobiliser des aides de l'Etat et des collectivités pour les travaux à réaliser. L'ADHL instruit les aides attribuées par le Conseil départemental et participe à la gouvernance de ces dispositifs.

Contact :

Agence Départementale de l'Habitat
et du Logement - Service habitat
tél. : 04 66 27 00
habitat@adhlgard.fr



L'ADHL accompagne les plus fragiles

Elle agit au quotidien pour faciliter l'accès et le maintien dans un logement au travers de mesures d'accompagnement et du Fonds Solidarité Logement.

FAIRE UNE
DEMANDE
DE LOGEMENT
SOCIAL ?

Pour déposer une demande
de logement social en ligne
rendez-vous sur :
demande-logement-social.gouv.fr



L'ADHL via des garanties d'emprunt et des aides financières mobilisées par le Conseil départemental soutient la création de logements sociaux partout dans le Gard et les 4 programmes de rénovation urbaine à Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze et Vauvert.



L'accompagnement social

C'est l'un des cœurs de métiers de l'ADHL, des professionnels mettent en œuvre auprès d'un public en difficulté un **accompagnement social lié au logement (ASLL)**. Ils proposent 3 modalités : sur l'accès, sur l'installation et dans le cadre de la prévention des expulsions. D'autres accompagnements plus spécifiques se concentrent sur la prévention des expulsions. Ces derniers se mènent en binôme avec un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

L'intervenant social de l'ADHL propose un conseil en matière d'action sociale : analyse budgétaire, préparation aux étapes judiciaires, possibilité d'accompagnement à l'audience, aide à la construction du projet logement et aide à la prospection locative.

Le Fonds Solidarité Logement

Le FSL est instruit par l'ADHL et versé par le Conseil départemental. Il est financé par l'Etat, le Conseil départemental et par les partenaires concernés de manière volontaire (voir page 15). **Il permet d'attribuer aux ménages des aides financières dans le cadre de l'accès ou du maintien dans le logement et des économies d'énergies.**

Le FSL Accès

permet de **financer le dépôt de garantie, les frais d'agence, le 1er mois de loyer et les frais de déménagement.**

Le FSL Maintien

permet de faire face à un **incident de paiement du loyer, de dette locative ou d'assurance habitation.**

Le FSL Maintien énergie et eau

est attribué en cas de **dette énergie ou eau comprise entre 600 et 1500€** dans le cadre d'un plan d'apurement.

Le FSL Charges

intervient dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat, il doit permettre **d'assurer le maintien de la fourniture d'eau et d'électricité.** Le FSL Charges finance l'achat de combustibles bouteilles de gaz, fuel et bois et le paiement des factures d'électricité, de gaz et d'eau. Ce dispositif vise aussi à soutenir l'accès aux moyens de télécommunication (ne concernent que les abonnés à l'opérateur ORANGE).

L'organisation et la gouvernance de l'ADHL

CONSULTATION

Comité des partenaires

Représentants désignés

des membres associés du Conseil d'administration :

HABITAT SEMIGA CAUE ATD
DU GARD DU GARD DU GARD

Représentants des structures institutionnelles et associatives intervenant dans le domaine de l'Habitat et du Logement

désignés par le Conseil d'administration :

LES BAILLEURS SOCIAUX : LES SERVICES DE L'ETAT :
UN TOIT POUR TOUS DDTM DU GARD - DDETS DU GARD
LOGIS CEVENOLS CAF DU GARD

Les associations

oeuvrant dans le domaine de l'intervention sociale :

L'ESPELIDO CROIX ROUGE FONDATION
LA CLEDE FRANCAISE ABBE PIERRE
ADIL DU GARD APSH30 ADMR

Secrétariat général

Jean-Paul RIVIERE

Assistantes administratives

Nathalie DUMETIER / Anne RICO

Service logement

Cheffe de service

Sindy PARGUEL

Assistante administrative

Françoise PEYROUNY

PÔLE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT,
PRÉVENTION DES EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Responsable d'unité

Cécile JOURDAN

PÔLE ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT

17 agents

Direction



Directrice

Magali MONTICELLI

Assistante de direction

Anne FAYARD

Chargée de gestion administrative et financière

Baya DJAHNIT

Conseil d'administration



Président du Conseil d'administration

Christian **BASTID**



Vice-Présidente du Conseil d'administration

Maryse **GIANNACCINI**

Représentants du Conseil départemental du Gard

Christian **BASTID**
Maryse **GIANNACCINI**
Rémi **NICOLAS**
Philippe **RIBOT**

Denis **BOUAD**
Françoise **LAURENT-PERRIGOT**
Julien **PLANTIER**
Christophe **SERRE**

Représentante de la Région Occitanie

Amal **COUVREUR**

Représentante de la Ville de Nîmes

Carole **SOLANA**

Représentante d'Habitat du Gard

Laurence **BARDUCA-FAUQUET**

Représentante de Semiga

Sylvie **NICOLLE**

Représentant du CAUE du Gard

Vincent **BOUGET**

Représentant de l'ATD du Gard

Marc **LARROQUE**

Adjoint à la directrice sur la coordination des politiques publiques

Service habitat

Chef de service

Nicolas **JEANNET**

Assistante administrative

Anne **FAYARD**

PÔLE MAL LOGEMENT ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Responsable d'unité

Muriel **MAZELLIER**

PÔLE INTERVENTION SUR L'OFFRE DE LOGEMENT

14 agents



Le Comité des partenaires de l'ADHL

L'agence a pour ambition de nourrir un dialogue permanent entre les opérateurs, les collectivités et les acteurs de l'accompagnement social. Elle développe ses missions pour agir sur les territoires et renforcer les interactions entre les politiques publiques.



La création de ce comité des partenaires de l'ADHL émane de la volonté des élus du Conseil départemental d'intégrer un ensemble d'acteurs dans la dynamique de l'agence tout en mutualisant leurs expertises. Instance de dialogue, il a donc pour objet d'instaurer un lien permanent de consultation, de concertation, de réflexion et de propositions avec le Conseil d'administration de l'agence.

Les travaux du comité s'inscrivent dans un double objectif :

Trouver les synergies des actions entre les partenaires dans le cadre des missions de l'ADHL.

Engager une réflexion sur la politique départementale de l'habitat et du logement sur les territoires gardois notamment sur la question de la rencontre entre la demande et l'offre de logement adapté.

Par ailleurs, le comité des partenaires articulera ses missions avec les travaux menés au titre du **Schéma départemental des Solidarités Sociales** et en lien avec le suivi du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**.

Le socle de son action publique



**Le Schéma
des Solidarités
Sociales**
fixe des
enjeux majeurs
qui sont portés
par l'ADHL

Depuis la loi Besson du 31 mai 1990, le Préfet et la Présidente du Conseil départemental ont l'obligation d'élaborer un Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. (PDALHPD). Il définit pour 5 ans les objectifs et les moyens devant permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement décent et indépendant et / ou de s'y maintenir. L'agence assure l'animation et la mise en oeuvre du PDALHPD pour le compte du Conseil départemental.



Elle est la clé de voûte de la mise en oeuvre des objectifs du Schéma des Solidarités Sociales. En liant politique de l'habitat et du logement, elle doit répondre aux défis de l'offre et de l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Pour cela, le Conseil départemental du Gard a délégué les missions suivantes à l'ADHL :

- **Les interventions sociales d'accompagnement** en matière de logement prescrites par le service public départemental des solidarités sociales ou par d'autres acteurs à condition d'être financées par le prescripteur tiers (mairie, Etat)
- **Le développement d'une offre de logements** en adéquation avec les besoins et adaptée aux publics du Conseil départemental dans la perspective d'un rééquilibrage territorial et d'une amélioration de l'accessibilité financière. L'ingénierie auprès des porteurs de projet et le soutien financier seront les leviers nécessaires pour développer cette offre de logement
- **L'orientation des demandes de logement** en lien avec les interventions sociales d'accompagnement vers une offre mieux maîtrisée par les actions de l'agence. Une des plus-values du projet est donc de pouvoir confier l'accompagnement social individuel et la mobilisation voire la création en cas de carence de l'offre correspondante à la même entité reprenant ainsi l'idée d'agence immobilière à vocation sociale.
- **La lutte contre la précarité énergétique** acteur de la politique du logement pour soutenir les ménages et mener une politique active d'éco-responsabilité.



Ils nous accompagnent

Partenaires
ou financeurs,
ils sont aux côtés
de l'ADHL
dans la mise en
œuvre de son action
publique

Les financeurs :



Les partenaires :



Ils participent au fonds solidarité logement (FSL) *



Les communes gardoises qui participent au FSL *

Aiguèze • Allègre les Fumades • Anduze • Aubord • Bagard • Barjac • Belvezet • Bordezac • Brouzet-lès-Alès • Cardet • Carsan • Chambon • Chamborigaud • Codognan • Collias • Connax-Courry • Crespian • Cros • Dions • Domazan • Domessargues • Dourbies • Durfort • Estézargues • Fons-sur-Lussan • Garrigues • Sainte-Eulalie • Gaujac • Goudargues • Issirac • Jonquières-Saint-Vincent • Laudun-l'Ardoise • Lussan • Malons-et-Elze • Massillargues • Attuech • Mauressargues • Meyrannes • Molières-sur-Cèze • Mons • Montagnac • Montfaucon • Montignargues • Ners • Orsan • Peyremale • Peyrolles • Les Plans • Les Plantiers • Pompignan • Remoulins • Revens • Ribaute-les-Tavernes • Rivières • Rochegude • Saint-Alexandre • Saint-Ambroix • Saint-André-de-Majencoules • Saint-Bresson • Saint-Chartes • Saint-Côme-et-Maruéjols • Saint-Denis • Saint-Dionizy • Saint-Hilaire-d'Ozilhan • Saint-Hippolyte-de-Montaigu • Saint-Hippolyte-du-Fort • Saint-Martial • Saint-Martin-de-Valgalmgues • Saint-Nazaire-des-Gardies • Saint-Roman-de-Codières • Saint-Victor-la-Coste • Saint-Victor-de-Malcap • Salinelles • Sumène • Tharax • Trèves • Vergèze • Vers-Pont-du-Gard •

* dans le cadre du PDALHPD 2019-2023

AGENCE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

11 Place du 8 Mai 1945
30 000 NIMES
04 66 27 70 00
<https://adhl.gard.fr/>



Cofinancé par
l'Union européenne

